

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Publiée sur le site Internet de la Ville : 17 avril 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 avril 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Marie BRUNET

Membres présents : 36

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Marie BRUNET, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 6

Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Stevens BOBI pouvoir à M. Hervé THIBAUD
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN

Membre absent: 1

Mme Anne-Lise LANSAQUE

Délibération n°20250410DEL7

FINANCES

Mise à jour des autorisations de programme pour l'année 2025

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Mesdames, Messieurs,

En application des articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des communes met en œuvre des autorisations de programme et crédits de paiement

Pour mémoire, ce dispositif constitue une dérogation au principe de l'annualité budgétaire afin de prendre en compte le caractère pluriannuel de certaines opérations d'investissement. Ainsi, dans ce dispositif, le Conseil Municipal vote :

- une autorisation de programme (AP) qui constitue le maximum des crédits que le Conseil Municipal attribue à un projet d'investissement.
Sur la base de cette autorisation, le Maire peut engager la Commune en passant les marchés et commandes nécessaires,
- des crédits de paiement (CP) qui constituent le montant maximum qui pourra être mandaté sur l'année concernée en application des engagements pris.

Les autorisations de programmes votées sont actuellement les suivantes :

INTITULE AP	TOTAL AP en € TTC	Montant des CP en € TTC						
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Construction de la crèche de la ZAC La Clairière	1 800 000,00 €	6 074,72 €	233 707,32 €	194 530,79 €	1 054 433,79 €	311 253,38 €		
Extension du groupe scolaire Jean Moulin	7 300 000,00 €			129 392,02 €	202 135,10 €	2 000 000,00 €	4 100 000,00 €	868 472,88 €
Extension du groupe scolaire Pierre Cot	2 650 000,00 €		95 996,15 €	525 218,46 €	264 849,97 €	1 763 935,42 €		
Extension de l'espace Jacques DURET	1 200 000,00 €		15 872,40 €	83 410,36 €	799 943,10 €	300 774,14 €		
Rénovation de la MJC – Tranche 3	2 900 000,00 €		24 565,51 €	561 626,76 €	1 734 084,10 €	579 723,63 €		
Construction du groupe scolaire des genets	11 500 000,00 €		13 236,57 €	229 688,71 €	1 192 758,87 €	6 000 000,00 €	4 064 315,85 €	
Construction de la crèche Elise Deroche	1 650 000,00 €				45 598,94 €	500 000,00 €	1 104 401,06 €	
Construction du poste de police	3 500 000,00 €				101 454,81 €	2 956 000,00 €	442 545,19 €	
Plan de renouvellement des véhicules	1 852 000,00 €				21 798,68 €	800 000,00 €	357 000,00 €	673 201,32 €
Rénovation thermique GS La Garenne	2 000 000,00 €					120 000,00 €	200 000,00 €	1 680 000,00 €
Rénovation thermique GS Jean Jaurès	1 700 000,00 €					100 000,00 €	180 000,00 €	1 420 000,00 €
TOTAL	38 052 000,00 €	6 074,72 €	383 377,95 €	1 723 867,10 €	5 417 057,36 €	15 431 686,57 €	10 448 262,10 €	4 641 674,20 €

Avec le vote du budget primitif pour l'année 2025, il vous est proposé :

- de modifier les autorisations de programmes suivantes pour tenir compte de l'avancement des opérations. Les crédits de paiement sont également mis à jour afin de tenir compte de l'exécution des projets au-delà de 2026 :
 - autorisation de programme pour la construction de la crèche Elise Deroche, montant global porté à 1 950 000 €,
 - autorisation de programme pour le plan de renouvellement des véhicules, montant global porté à 2 497 000 €,
- de modifier les autorisations de programme suivantes en raison de leur clôture en fin d'exercice 2025 :

- autorisation de programme pour la construction de la crèche de la ZAC de la Clairière, montant global ramené à 1 678 890,92 €
- autorisation de programme pour l'extension de l'espace Jacques DURET, montant global ramené à 1 065 000 €,
- autorisation de programme pour la rénovation de la MJC – Tranche 3, montant global ramené à 2 650 000 €,
- de créer une autorisation de programme pour la création du pôle d'équipements publics de Parilly pour un montant de 35 600 000€,
Cette opération n'étant qu'au début de la phase d'étude, le montant et le calendrier seront réévalués en fonction de son avancement,
- de mettre à jour les crédits de paiement des autres opérations afin de prendre en compte l'exécution des projets pour 2025 et au-delà de 2026.

Le nouveau tableau présentant l'ensemble des opérations de programme est annexé à la présente délibération.

Ces montants prévisionnels seront revus par le Conseil Municipal en fonction de l'avancement des projets.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **REVISER** le montant de l'autorisation de programme pour la construction de la crèche de la ZAC de La Clairière en le fixant à 1 678 890,92 €,

- **REVISER** le montant de l'autorisation de programme pour l'extension de l'espace Jacques DURET en le fixant à 1 065 000 €,

- **REVISER** le montant de l'autorisation de programme pour la rénovation de la MJC – Tranche 3 en le fixant à 2 650 000 €,

- **REVISER** le montant de l'autorisation de programme pour la construction de la crèche Elise Deroche en le fixant à 1 950 000 €,

- **REVISER** le montant de l'autorisation de programme pour le plan de renouvellement des véhicules en le fixant à 2 497 000 €,

- **DECIDER** de la création d'une autorisation de programme et de crédits de paiement pour le projet du pôle d'équipements publics de Parilly pour un montant de 35 600 000 €,

- **FIXER** les montants des autorisations de programme et des crédits de paiement (en € T.T.C.) de ces opérations selon les tableaux présentés,

- **PRECISER** que chacune de ces autorisations de programme constituent des opérations d'équipement votées au titre de la réglementation comptable M57,

- **PRECISER** que Monsieur le Maire est autorisé à engager les dépenses relatives à ces programmes dans la limite des autorisations de programme et à mandater les crédits dans les limites des crédits de paiement votés.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le 17/04/2025

ID : 069-216900290-20250411-20250410DEL7-DE



Le Maire,

Jérémie BREAUD